

CONSEIL

Cent treizième session

RAPPORT SUR LA CENT TREIZIÈME SESSION DU CONSEIL*

Genève
du mardi 29 novembre au vendredi 2 décembre 2022
Rapporteur : M. L. J. Chuquihuara Chil (Pérou)

* Le présent rapport a été approuvé par le Conseil à sa 114e session par l'adoption de la résolution no 1407 du 27 novembre 2023.

Table des matières

Introduction.....	1
Participation	1
Ouverture de la session et pouvoirs des représentants et observateurs	2
Rapport du Président du Conseil.....	2
Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres	3
Élection du Bureau	3
Adoption de l'ordre du jour.....	3
Admission des nouveaux Membres et observateurs	3
Projet de rapport sur la cent douzième session du Conseil.....	4
Rapport sur les questions examinées aux trentième et trente et unième sessions du Comité permanent des programmes et des finances.....	4
a) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2022	4
b) Programme et Budget pour 2023	4
c) Rapport sur les privilèges et immunités octroyés par les États à l'Organisation	6
d) Autres points examinés aux trentième et trente et unième sessions du Comité permanent des programmes et des finances.....	6
Dates et lieux des prochaines sessions	8
Débat de haut niveau – Corrélations entre le changement climatique, la sécurité alimentaire, la migration et les déplacements.....	8
Rapport du Directeur général	12
Débat général	12
Tables rondes	16
EMM 2.0 : Le programme de formation phare de l'OIM en matière de gestion des migrations	16
Témoignages de migrants	21
Clôture de la session.....	25

Liste des sigles et abréviations

COP27	Vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
EMM2.0	Éléments essentiels de gestion des migrations 2.0
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
MOPAN	Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
RSO	Revenus de soutien opérationnel
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe

RAPPORT SUR LA CENT TREIZIÈME SESSION DU CONSEIL

Introduction

1. Conformément à la résolution n°1398 du 29 novembre 2021, le Conseil s'est réuni pour sa 113^e session le mardi 29 novembre 2022 au Centre International de Conférences Genève. Il a tenu huit séances, présidées par M. L. A. Gberie (Sierra Leone) et Mme K. Stasch (Allemagne), auxquelles certains participants ont pris part en ligne.

Participation¹

2. Les États Membres ci-après étaient représentés :

Afghanistan	Côte d'Ivoire	Iran (République islamique d')	Népal	Saint-Siège
Afrique australe	Croatie	Irlande	Nicaragua	Samoa
Algérie	Cuba	Israël	Niger	Sénégal
Allemagne	Danemark	Italie	Nigéria	Serbie
Angola	Djibouti	Jamaïque	Norvège	Sierra Leone
Argentine	Égypte	Japon	Nouvelle-Zélande	Slovaquie
Arménie	El Salvador	Jordanie	Ouganda	Slovénie
Australie	Équateur	Kazakhstan	Pakistan	Somalie
Autriche	Espagne	Kenya	Palaos	Soudan
Azerbaïdjan	Estonie	Kirghizistan	Panama	Sri Lanka
Bahamas	Eswatini	Lesotho	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Suède
Bangladesh	États-Unis d'Amérique	Lettonie	Paraguay	Suisse
Bélarus	Éthiopie	Libye	Pays-Bas	Tchad
Belgique	Éthiopie	Lituanie	Pérou	Tchéquie
Bolivie (État plurinational de)	Fédération de Russie	Luxembourg	Philippines	Thaïlande
Bosnie-Herzégovine	Fidji	Macédoine du Nord	Pologne	Timor-Leste
Botswana	Finlande	Madagascar	Portugal	Togo
Brésil	France	Malawi	Portugal	Trinité-et-Tobago
Bulgarie	Gabon	Maldives	République de Corée	Tunisie
Burkina Faso	Gambie	Mali	République de Moldova	Türkiye
Burundi	Géorgie	Malte	République démocratique populaire lao	Turkménistan
Cabo Verde	Ghana	Maroc	République dominicaine	Ukraine
Cambodge	Grèce	Maurice	République-Unie de Tanzanie	Uruguay
Cameroun	Guatemala	Mauritanie	Royaume-Uni	Vanuatu
Canada	Guinée	Mexique	Rwanda	Venezuela (République bolivarienne du)
Chili	Haïti	Mongolie		
Chine	Honduras	Monténégro		Viet Nam
Chypre	Hongrie	Mozambique		Yémen
Colombie	Îles Marshall	Myanmar		Zambie
Congo	Inde	Namibie		Zimbabwe
Costa Rica		Nauru		

¹ La liste des participants est reproduite dans le document C/113/10. Sauf indication contraire, les documents et les diaporamas sont tous affichés sur le site Web de l'OIM, sous la rubrique du [Conseil](#).

3. Un représentant de la Barbade², qui avait demandé à devenir Membre de l'Organisation, était également présent.
4. Le Bahreïn, l'Indonésie, la Malaisie, le Qatar et l'Arabie saoudite étaient représentés par des observateurs.
5. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Programme alimentaire mondial (PAM) étaient représentés par des observateurs.
6. L'Union africaine, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, la Commission économique eurasiennne, l'Union européenne, l'Académie internationale de lutte contre la corruption, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, l'Organisation de la coopération islamique, l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, l'Ordre souverain de Malte et l'Union du Maghreb arabe étaient représentés par des observateurs, de même que les entités suivantes : le Comité consultatif mondial des amis, l'Observatoire des situations de déplacement interne, la Commission internationale catholique pour les migrations, Migrant Help, Partage avec les enfants du monde et Save the Children.

Ouverture de la session et pouvoirs des représentants et observateurs

7. Le Conseil a observé une minute de silence à la mémoire de l'ancien Président de la Chine Jiang Zemin.
8. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des États Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait trouvés en bonne et due forme, et qu'il avait été informé des noms des observateurs pour les États non membres, les organisations internationales gouvernementales et les organisations non gouvernementales (ONG) énumérés aux paragraphes 4, 5 et 6.

Rapport du Président du Conseil

9. Une représentante de la Présidente sortante, Mme F. E. Méndez Escobar (Mexique), a prononcé une déclaration en son nom dans laquelle Mme Méndez remerciait sa prédécesseuse, Mme C. Devandas (Costa Rica), pour les efforts déployés sans relâche afin qu'un accord soit trouvé concernant les mesures de réforme budgétaire adoptées par les États Membres dans la résolution du Comité permanent n° 31 du 28 juin 2022 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM. Ces mesures ouvriraient la voie à un financement plus durable et plus souple des activités de l'Organisation, ce qui permettrait à celle-ci de répondre aux besoins de ses États Membres et des migrants dans le monde entier. Parmi les autres faits marquants de l'année figurait la tenue du premier Forum d'examen des migrations internationales, qui avait rassemblé les États Membres et d'autres parties prenantes pour discuter des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et identifier les domaines appelant de nouvelles mesures. Ces discussions avaient abouti à l'adoption de la Déclaration sur les progrès réalisés, qui énonçait les priorités et les engagements clés pour les années à venir. Par ailleurs, à la COP27, les liens entre le changement climatique et la mobilité humaine avaient été plus que jamais reconnus, ce qui montrait une fois de plus l'importance des activités menées par l'OIM à l'appui de ses États Membres.

² Voir le paragraphe 15.

10. Le Directeur général a salué le rôle moteur joué par Mme Devanda en 2022 en faveur du processus de réforme budgétaire, et a remercié Mme Méndez Escobar d'avoir pris le relais à la fin de l'année.

Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres

11. L'Administration a signalé que, depuis la publication du document C/113/5/Rev.1, des contributions additionnelles s'élevant à environ 2,3 millions de francs suisses avaient été reçues, ce qui ramenait le montant total des contributions assignées restant dues pour 2022 et les années précédentes de 31,7 millions à 29,4 millions de francs suisses, soit un montant supérieur à celui des arriérés de paiement enregistrés à la même période en 2021, qui était de 23,09 millions de francs suisses. Le nombre d'États Membres visés par les dispositions de l'article 4 de la Constitution restait inchangé à 29 ; 17 d'entre eux avaient perdu leur droit de vote. Les États Membres étaient invités à régler leurs contributions assignées restant dues ou à se mettre en relation avec l'Administration afin de négocier un échéancier de paiement souple.

12. Le Conseil a pris note du document C/113/5/Rev.1 et l'a approuvé, et a pris note des informations additionnelles de l'Administration sur les paiements qui avaient été reçus.

Élection du Bureau

13. Le Conseil a élu les membres du Bureau suivants :

Président :	M. Lansana Alison Gberie (Sierra Leone)
Première Vice-Présidente :	Mme Katharina Stasch (Allemagne)
Second Vice-Président :	M. Taeho Lee (République de Corée)
Rapporteur :	M. Luis Juan Chuquihuara Chil (Pérou)

Adoption de l'ordre du jour

14. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document C/113/1, qui a été publié ultérieurement sous la cote C/113/11.

Admission des nouveaux Membres et observateurs

15. Le Conseil a adopté par acclamation la résolution n° 1399 du 29 novembre 2022 admettant la Barbade en qualité de Membre de l'Organisation.

16. Le représentant de la Barbade a remercié le Conseil d'avoir accepté son pays en tant que 175^e membre de l'OIM. La Barbade collaborait avec l'Organisation depuis de nombreuses années et en avait retiré de nombreux avantages. Le Bureau régional de l'OIM pour l'Amérique centrale, l'Amérique du Nord et les Caraïbes, en particulier, avait été un partenaire stable et fiable, qui avait aidé la région à faire face au changement climatique et aux crises économiques qui avaient de vastes conséquences sur les mouvements de personnes. Alors que les relations entre la Barbade et l'OIM entraient dans une nouvelle phase, son Gouvernement se réjouissait à la perspective de poursuivre leur collaboration sur les corrélations entre le changement climatique et la migration, ainsi que de relever les défis que posait la migration et d'en saisir les chances. Il s'engageait à contribuer aux discussions importantes pour l'indivis mondial, à partager ses connaissances et son expérience et à œuvrer avec tous les Membres pour permettre à l'OIM de s'acquitter de sa mission.

17. Le Conseil a regardé un message vidéo du Ministre des affaires intérieures et de l'information de la Barbade dans lequel celui-ci se déclarait reconnaissant de la décision du Conseil d'admettre son pays comme Membre de l'OIM.

18. Le Directeur général a souhaité la bienvenue à la Barbade au sein de l'Organisation. Il se réjouissait à la perspective de renforcer la coopération avec son Gouvernement, notamment en veillant à ce que le Bureau de l'OIM à la Barbade joue un rôle central dans la coordination de l'ensemble des activités de l'Organisation dans la région. Comme il l'avait clairement montré depuis le début de son mandat, il estimait que l'OIM avait une vocation à l'universalité : la migration était une question transversale qui nécessitait une étroite coopération multilatérale. Par conséquent, l'Administration continuerait d'inviter tous les pays qui n'étaient pas encore Membres de l'OIM à le devenir.

19. La représentation d'un État Membre de la région a également réservé un accueil chaleureux à la Barbade. La migration était une question importante pour les pays en développement et les petits États insulaires, notamment dans les Caraïbes. En devenant Membre de l'OIM, la Barbade élargirait sa participation au réseau mondial d'instruments et d'organisations visant à régir ou à faciliter les mouvements de personnes par-delà les frontières. Le pays était connu pour être un défenseur du multilatéralisme et faisait partie de nombreuses organisations régionales et multilatérales.

Projet de rapport sur la cent douzième session du Conseil

20. Le Conseil a adopté la résolution n° 1400 du 29 novembre 2022 approuvant le rapport sur sa 112^e session (document C/112/L/6/Rev.1).

Rapport sur les questions examinées aux trentième et trente et unième sessions du Comité permanent des programmes et des finances

a) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2022

21. Le Rapporteur du Comité permanent a dit qu'à sa trente et unième session, le Comité permanent avait examiné le document intitulé Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2022 (C/113/8), dans lequel il était indiqué que la partie administrative du budget et le niveau des revenus de soutien opérationnel (RSO) restaient inchangés à 54 030 308 francs suisses et 142 millions de dollars É.-U. respectivement, et que la partie opérationnelle du budget était passée de 2,2 milliards de dollars É.-U. à 2,9 milliards de dollars É.-U.. En application de la résolution du Comité permanent n° 31 du 28 juin 2022 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, l'Administration avait prélevé 5 millions de dollars É.-U. sur la réserve de RSO pour investir dans une stratégie relative au secteur privé et la mettre en œuvre et pour créer un programme d'ambassadeurs itinérants.

22. Le Comité permanent avait recommandé que le Conseil prenne note de la Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2022.

23. Le Conseil a pris note du document C/113/8.

b) Programme et Budget pour 2023

24. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que l'Administration avait préparé le Programme et Budget pour 2023 en tenant compte des dispositions de la résolution n° 31 du Comité permanent. À la trente et unième session du Comité permanent, l'Administration avait proposé que le montant de la partie administrative du budget soit établi à 65 346 816 francs suisses en 2023. La partie opérationnelle du budget avait été estimée à 1,3 milliard de dollars É.-U., soit une augmentation

de 100 millions de dollars É.-U. par rapport au budget de 2022 présenté à la même époque de l'année précédente. Le montant estimatif des RSO – 160 millions de dollars É.-U. – avait été calculé sur la base des résultats de l'année précédente et compte tenu des tendances actuelles et escomptées.

25. L'Administration avait remercié les États Membres de la confiance qu'ils avaient témoignée à l'Organisation en acceptant d'assurer un financement plus stable de ses fonctions de base. Le processus de réforme budgétaire avait consacré le rôle clé joué par l'Organisation dans le domaine de la migration, dont l'importance ne cessait de croître. Quant à l'élargissement de la définition de la structure de base de l'Organisation pour englober la structure de direction des bureaux de pays, elle montrait que l'OIM restait une organisation décentralisée et axée sur des activités opérationnelles. Les réformes budgétaires convenues permettraient également de renforcer le contrôle et la responsabilité à tous les niveaux de l'Organisation. La première tranche de 12 millions de dollars É.-U. – sur les 60 millions de dollars É.-U. additionnels de contributions assignées sur une période de cinq ans – serait répartie proportionnellement entre les domaines clés qu'étaient l'exécution, le contrôle et le perfectionnement. La hausse des RSO de 18 millions de dollars É.-U. prévue en 2023 servirait à couvrir des priorités nouvelles et existantes découlant de la croissance de l'Organisation. Il subsistait néanmoins un déficit de financement non négligeable. Des contributions volontaires additionnelles seraient accueillies très favorablement. L'Administration restait déterminée à garantir la transparence et la responsabilité pour ce qui était de l'utilisation qui en était faite.

26. Le Comité permanent avait pris note du Programme et Budget pour 2023 reproduit dans le document C/113/7, et avait recommandé que le Conseil approuve les montants de la partie administrative et de la partie opérationnelle du budget qui y étaient établis.

27. Une représentation a dit que même si la décision du Comité permanent d'augmenter le niveau des contributions assignées n'avait pas reçu un soutien universel, des mesures pouvaient être prises pour veiller à ce que le changement soit inclusif, significatif et efficace. À cette fin, l'Administration devrait consulter les États Membres concernant les moyens de mettre en œuvre la réforme de manière transparente, et faire régulièrement le point sur son état d'avancement et sur l'utilisation envisagée des fonds supplémentaires. Il faudrait en particulier prévoir la possibilité que l'OIM devienne membre du Corps commun d'inspection des Nations Unies et de la Commission de la fonction publique internationale, ce qui renforcerait la transparence, la responsabilité et le contrôle au sein de l'Organisation. Pour ce qui était du Programme et Budget pour 2023, la représentation a demandé à l'Administration d'améliorer la présentation du document en établissant une distinction entre les postes de la catégorie des agents recrutés sur le plan national et ceux de la catégorie des services généraux dans le tableau des effectifs, et de se concerter avec les États Membres pendant la transition vers la budgétisation axée sur les résultats.

28. Une autre représentation a salué l'adaptabilité dont les États Membres avaient fait preuve pour parvenir à un accord sur la réforme budgétaire. Il était clair que l'augmentation des opérations de l'OIM ces dernières années avait donné lieu à une sollicitation proportionnellement accrue de son budget. Toutefois, la hausse convenue des contributions assignées intervenait à un moment où de nombreux gouvernements connaissaient de grandes difficultés, notamment en lien avec la pandémie de COVID-19. C'était pourquoi la représentation invitait l'Administration à utiliser les fonds additionnels de manière transparente afin d'améliorer l'efficacité des activités de l'OIM, notamment dans les régions où les besoins étaient les plus grands. Les États Membres devaient également avoir la possibilité de bénéficier d'échéanciers de paiement si besoin était, en fonction de leurs capacités.

29. Le Conseil a approuvé le document C/113/7 et adopté la résolution n° 1401 du 29 novembre 2022 relative au Programme et Budget pour 2023.

c) Rapport sur les privilèges et immunités octroyés par les États à l'Organisation

30. Le Rapporteur du Comité permanent a dit qu'à sa trente et unième session, le Comité permanent avait été saisi du neuvième rapport annuel du Directeur général sur l'amélioration des privilèges et immunités octroyés par les États à l'Organisation (document S/31/6). Pendant la période considérée, le nombre total d'États Membres et observateurs et d'autres États et territoires dans lesquels l'Organisation jouissait des privilèges et immunités répondant aux critères énoncés dans la résolution du Conseil n° 1266 du 26 novembre 2013 avait été porté à 102. Néanmoins, l'absence de privilèges et immunités dans de nombreux États et territoires concernés – y compris l'absence d'immunité de juridiction, de reconnaissance de l'inviolabilité des locaux et des archives de l'OIM et d'exonération de l'impôt – continuait de compromettre sérieusement la capacité de l'OIM à fonctionner avec efficacité.

31. Le Comité permanent avait pris note du rapport et avait recommandé que le Conseil demeure saisi de la question et qu'il réitère l'appel lancé à tous les États Membres pour qu'ils accordent à l'Organisation des privilèges et immunités fondamentalement analogues à ceux octroyés aux institutions spécialisées des Nations Unies.

32. Le Conseil a souscrit à la recommandation du Comité permanent et a réitéré son appel lancé à tous les États Membres pour qu'ils accordent à l'Organisation des privilèges et immunités fondamentalement analogues à ceux octroyés aux institutions spécialisées des Nations Unies.

d) Autres points examinés aux trentième et trente et unième sessions du Comité permanent des programmes et des finances

33. Le Rapporteur du Comité permanent a informé le Conseil d'un certain nombre d'autres points examinés aux trentième et trente et unième sessions du Comité permanent.

i) Résolutions et décisions de la trentième session du Comité permanent

34. Conformément à la résolution du Conseil n° 1398 du 29 novembre 2021, le Comité permanent avait adopté, les 23, 24 et 28 juin 2022, les résolutions suivantes : la résolution n° 28 approuvant le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021, la résolution n° 29 approuvant la Révision du Programme et Budget pour 2022, et la résolution n° 30 prenant note du Rapport annuel 2021, respectivement. En outre, le 28 juin 2022, le Comité permanent avait adopté la résolution n° 31 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM.

35. À cette même session, le Comité permanent avait également approuvé le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2023, reproduit dans le document S/30/3, et avait décidé d'examiner le barème des quotes-parts pour 2024 en 2023.

ii) Échange de vues sur les thèmes proposés par les Membres

- Aux trentième et trente et unième sessions du Comité permanent, l'Administration avait présenté des documents sur les sujets ci-après, qui avaient été choisis par les États Membres :
- L'importance fondamentale de l'accès humanitaire pour les activités d'aide et de protection
- Permettre la mobilité humaine dans le cadre d'une préparation et d'une riposte résilientes en cas de pandémie
- État de l'action menée sur le front des déplacements, de la migration et du climat : promouvoir des approches novatrices en matière de prévention, de préparation, de réponse et de solutions

- Disponibilité accrue des voies de mobilité de la main-d'œuvre dans l'intérêt de sociétés inclusives et prospères

36. Le Comité permanent avait pris note des documents et des exposés présentés par l'Administration, ainsi que des observations faites par les États Membres.

iii) Déclaration du Président du Comité mondial de l'Association du personnel

37. À sa trente et unième session, le Comité permanent avait pris note d'une déclaration faite par le Président du Comité mondial de l'Association du personnel.

iv) Autres rapports et informations

- À ses sessions de 2022, le Comité permanent avait également examiné les rapports et informations ci-après et en avait pris note :
- Rapports de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres
- Déclaration et rapport du Vérificateur externe des comptes
- Rapport d'étape sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes
- Rapport sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général
- Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance de l'OIM
- Plans concernant le bâtiment du Siège de l'OIM – Informations actualisées
- Informations actualisées sur la mise en œuvre du Cadre de gouvernance interne
- Informations actualisées sur la gestion des ressources humaines
- Rapports du Président du Groupe de travail sur la réforme budgétaire
- Rapports du Président du Groupe de travail sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles de l'OIM
- Rapports sur le Fonds de l'OIM pour le développement
- Partenariats de l'OIM avec le secteur privé
- Informations actualisées sur la gestion des risques
- Informations actualisées sur le Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire – additif de 2021
- Plan de travail provisoire des organes directeurs pour 2022

38. Une représentation a dit que de plus amples informations devaient être fournies sur les travaux du Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance, notamment en ce qui concernait l'état de mise en œuvre de ses recommandations, et que des séances d'information spéciales devaient être organisées à l'intention des États Membres afin de discuter des résultats obtenus par l'Organisation. Une attention accrue devait en outre être accordée au suivi des recommandations de l'Inspecteur général et du Vérificateur externe des comptes, en particulier en ce qui concernait le système de gestion des risques de l'OIM. Enfin, sur le plan des ressources humaines, la représentation a vivement engagé l'Organisation à soumettre une stratégie globale aux États Membres pour examen, et à éviter de promouvoir des définitions controversées et non approuvées de la diversité.

39. Le Conseil a pris note des décisions et des documents mentionnés aux paragraphes 21 à 38 *supra*.

40. Pour conclure, le Conseil a adopté la résolution n° 1402 du 29 novembre 2022 prenant note des rapports sur les trentième et trente et unième sessions du Comité permanent des programmes et des finances et les approuvant.

Dates et lieux des prochaines sessions

41. Le Conseil était saisi du projet de résolution C/113/L/5 concernant la convocation de sa prochaine session ordinaire et du projet de résolution C/113/L/6/Rev.1 concernant la convocation d'une session extraordinaire.

42. En réponse à une question d'un des membres du Conseil, le Directeur général a expliqué que, conformément aux dispositions du document C/113/INF/2 (Note sur les règles et procédures relatives à l'élection du Directeur général), l'élection d'un nouveau directeur général devait se tenir avant l'expiration du mandat du titulaire (le 30 septembre 2022). La date de la session extraordinaire du Conseil convoquée aux fins d'une élection était généralement fixée par le Conseil. Il était probable qu'en 2023, cette date coïncide avec un jour férié officiel des Nations Unies, dont la date ne serait déterminée qu'au début de l'année 2023.

43. Au cours de la discussion qui a suivi, les membres du Conseil ont souligné la nécessité de tenir compte de la période de congés en Europe et de faire en sorte que le plus grand nombre possible d'États Membres soient présents à la session extraordinaire. En conséquence, il a été proposé que le projet de résolution indique que la session extraordinaire devait avoir lieu avant la fin de juin 2023.

44. Le Conseil a adopté la résolution n° 1403 du 30 novembre 2022, dans laquelle il a provisoirement fixé sa session régulière suivante à novembre 2023 et invité le Comité permanent des programmes et des finances à se réunir deux fois au moins en 2023. Il a également adopté la résolution n° 1404 du 30 novembre 2022, dans laquelle il a décidé de tenir une session extraordinaire avant la fin de juin 2023.

Débat de haut niveau – Corrélations entre le changement climatique, la sécurité alimentaire, la migration et les déplacements³

45. Dans ses remarques liminaires, le Directeur général a dit que le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, publié récemment, avait confirmé les profondes répercussions du changement climatique sur les schémas de mouvement, notamment en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. La Stratégie institutionnelle de l'OIM relative à la migration, à l'environnement et au changement climatique 2021-2030 était l'expression de l'approche adoptée par l'Organisation à cet égard. En outre, la migration provoquée par le changement climatique avait été amplifiée, dernièrement, par les effets persistants de la pandémie de COVID-19, l'instabilité politique et économique, la hausse du prix des denrées alimentaires et des engrais et la guerre en Ukraine, autant de facteurs qui avaient donné lieu à une crise multidimensionnelle complexe créant un niveau d'insécurité alimentaire sans précédent dans le monde entier.

46. Les résultats positifs de la COP27, notamment la reconnaissance des droits des migrants et des effets néfastes du changement climatique sur la mobilité humaine et sur la vie et les moyens de subsistance des communautés locales, ainsi que la création d'un fonds pour les dommages et

³ Les textes des déclarations, tels qu'ils ont été reçus des Membres et des observateurs, sont accessibles sur le site Web de l'OIM, sous la rubrique du [Conseil](#).

préjudices, aideraient les États Membres à faire face aux situations graves que connaissent des communautés toujours plus nombreuses, en particulier dans les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les régions les plus vulnérables du monde. À la COP27, de nombreux États avaient souligné la nécessité d'accéder à des financements à des fins d'adaptation, de prévention et de renforcement de la résilience, domaines dans lesquels la création de systèmes d'alerte précoce pourrait être utile.

47. Un nombre croissant de catastrophes, notamment des vagues de sécheresse de longue durée et des ouragans et inondations aux conséquences désastreuses, se produisaient chaque année, et la situation risquait de s'aggraver en 2023. Une coopération urgente était indispensable, et la migration due au changement climatique devait être considérée en elle-même comme un moyen potentiel d'adaptation et d'atténuation.

48. Dans un message vidéo, le Directeur général de la FAO a dit que le caractère interdépendant du changement climatique, de la sécurité alimentaire, de la migration et des déplacements était largement reconnu, en particulier les effets négatifs du changement climatique sur la sécurité alimentaire. La FAO s'efforçait de lutter contre les facteurs négatifs de migration et les effets négatifs du changement climatique sur les moyens de subsistance ruraux en renforçant les mesures de prévention des risques de déplacement. Elle collaborait également avec les communautés rurales afin d'assurer une meilleure gestion des risques climatiques et de promouvoir des pratiques d'adaptation au climat, une utilisation durable des ressources naturelles et la restauration des écosystèmes dégradés. Des solutions communautaires seraient essentielles pour mener ces efforts. La migration devait être mise à profit comme un facteur susceptible de contribuer à l'adaptation au changement climatique et à la création de systèmes agroalimentaires inclusifs, durables et respectueux de l'environnement dans les lieux d'origine, de transit et de destination.

49. Dans un message vidéo, la Directrice exécutive adjointe chargée de l'élaboration des programmes et des politiques du PAM a déclaré que les progrès insuffisants accomplis en matière de développement avaient fait grimper l'insécurité alimentaire à des niveaux sans précédent dans une grande partie du monde en 2022. L'insécurité alimentaire engendrait des déplacements, qui, à leur tour, créaient des crises alimentaires lorsque les terres agricoles étaient abandonnées et qu'un grand nombre de personnes déplacées allaient constituer une demande ingérable dans les zones d'accueil. Les événements survenus récemment en Somalie et au Pakistan illustraient les dommages et les souffrances considérables que pouvait causer un chevauchement de crises. À l'heure où le nombre de personnes déplacées atteignait des niveaux record et où l'insécurité alimentaire continuait de s'aggraver, l'action humanitaire et la protection sociale seraient essentielles. Cependant, l'aide ne pouvait pas être l'unique solution. Une attention toute particulière devait être accordée à l'élaboration de programmes de qualité qui protègent les groupes vulnérables, les autonomisent et leur apportent des solutions. Les défis actuels devaient être relevés et des efforts devaient être menés par-delà les frontières institutionnelles pour éviter des crises humanitaires encore plus graves à l'avenir.

50. Des déclarations ont été faites ou présentées par écrit par les États Membres ci-après, énumérés par ordre alphabétique : Allemagne, Argentine, Australie, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Burkina Faso, Cabo Verde, Canada, Chili, Costa Rica, Égypte (s'exprimant au nom de la présidence de la COP27), El Salvador, Équateur, États-Unis d'Amérique, Estonie, Fédération de Russie, Grèce, Guatemala, Honduras, Kenya, Macédoine du Nord, Malawi, Mali, Malte, Maurice, Niger, Nigéria, Norvège, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Royaume-Uni, Saint-Siège, Slovaquie, Somalie, Soudan, Suisse, Timor-Leste, Turkménistan, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe.

51. Une déclaration a aussi été faite par l'Union européenne, ainsi que par l'Organisation de la coopération islamique.

52. Des membres et observateurs du Conseil se sont dits préoccupés par l'ampleur déjà extrêmement importante – et censée encore croître – de la migration et les déplacements provoqués par le changement climatique, ce qui accroissait les risques humanitaires existants et en créait de nouveaux. En effet, selon le récent rapport *Groundswell* de la Banque mondiale, plus de 216 millions de personnes dans six régions pourraient migrer à l'intérieur des frontières de leur pays d'ici à 2050. En outre, les groupes les plus vulnérables parmi les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays étaient souvent concentrés de manière disproportionnée dans les zones les plus exposées aux risques climatiques.

53. La complexité du lien entre migration et changement climatique était accentuée par d'autres facteurs tels que l'instabilité politique et économique, les effets persistants de la pandémie de COVID-19, la hausse des prix et la guerre en Ukraine, autant de facteurs qui avaient débouché sur une crise multidimensionnelle ayant, à son tour, généré une importante insécurité alimentaire. Cette insécurité alimentaire devenait elle-même, de plus en plus, un facteur de déplacement et de migration à l'échelle mondiale. Les habitants des petits États insulaires en développement continuaient d'être déplacés, voyant leurs moyens de subsistance compromis par l'élévation du niveau de la mer et le changement climatique, qui les contraignaient à fuir ou à abandonner leur île. La représentation d'un de ces États a fait remarquer qu'ils faisaient partie des pays les plus touchés par la crise et avaient donc tout particulièrement besoin du soutien de la communauté internationale, compte tenu de certains facteurs tels que leur vulnérabilité accrue aux chocs liés aux aléas climatiques et leur dépendance à l'égard des importations ; en outre, dans certains cas, le classement de ces États dans la catégorie des pays à revenu élevé les privait de toute aide financière. Une autre représentation a demandé que les dettes des petits États insulaires en développement soient converties en investissements pour le climat dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'élimination de la pauvreté et des inégalités.

54. Parmi les mesures possibles d'adaptation et de résilience au changement climatique et d'atténuation de ses effets figuraient notamment le recours aux nouvelles technologies et aux énergies renouvelables, la promotion d'une agriculture résiliente au changement climatique dans les pays les moins avancés, la fourniture d'une aide alimentaire d'urgence et les transferts en espèces. Des efforts étaient également déployés pour lutter contre la perte de biodiversité grâce à des solutions naturelles, ainsi que pour améliorer la gestion des ressources naturelles. Plusieurs représentations ont affirmé que la migration elle-même, si elle s'accompagnait de la création et du renforcement de voies de migration sûres, ordonnées et régulières – pouvait aussi être utilisée à des fins d'adaptation et d'atténuation.

55. Un certain nombre d'orateurs ont souligné la nécessité de disposer de données ventilées de qualité sur le climat pour mettre en place des systèmes d'alerte précoce permettant aux pays de mieux prédire les catastrophes climatiques et d'en limiter les effets. D'autres ont fait valoir la nécessité de promouvoir des pratiques agricoles durables pour améliorer la sécurité alimentaire. D'une manière plus générale, une approche globale et intégrée devait être appliquée aux stratégies en matière de climat, d'alimentation et de migration, en synergie avec les initiatives d'aide humanitaire, de développement et de paix, et cet ensemble devait s'inscrire dans un cadre juridique solide qui défende le droit à un environnement propre, sain et durable en tant que droit humain, tel qu'il était garanti par la résolution 76/75 de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'OIM était invitée à collaborer directement avec les communautés locales, les autorités nationales et les autres organismes des Nations Unies afin de continuer d'appuyer les efforts des États Membres visant à renforcer leurs capacités en matière de réduction des risques de catastrophe et de préparation.

56. Des membres et observateurs du Conseil ont réaffirmé leurs engagements pris au titre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et ont salué les résultats de la COP27, en particulier le projet de création d'un fonds pour les dommages et préjudices visant à soutenir les pays les plus vulnérables au changement climatique. Toutefois, les procédures d'accès aux ressources par

l'intermédiaire du nouveau fonds devraient être rationalisées afin que les pays en développement puissent réellement en bénéficier. L'OIM a été félicitée pour le rôle important qu'elle avait joué pour inclure la migration dans les discussions menées à la COP27, et l'Administration a été invitée à continuer d'intégrer des considérations relatives au climat dans les programmes sur la migration, et vice-versa. Un large consensus s'est dégagé quant à la nécessité du multilatéralisme, de la solidarité et de la collaboration intersectorielle. Une représentation a estimé que la sécurité climatique devrait être intégrée dans les travaux du Conseil de sécurité de l'ONU, qui devrait aborder la question en collaboration avec d'autres organisations, dont l'OIM. Parmi les autres plateformes et cadres pertinents figuraient la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et l'Alliance internationale des données sur les enfants en déplacement.

57. Le débat de haut niveau a donné une visibilité bienvenue aux corrélations entre le changement climatique, la sécurité alimentaire, la migration et les déplacements. Les orateurs ont saisi l'occasion pour partager leurs expériences et tirer des leçons de celles des autres, et se sont dits convaincus que ces échanges contribueraient à esquisser une vision plus claire pour l'avenir.

58. Répondant aux déclarations qui avaient été faites, le Directeur général a dit que les discussions avaient montré que les corrélations entre le changement climatique, la sécurité alimentaire, la migration et les déplacements étaient à la fois indiscutables et largement reconnues. Les facteurs exposés par les États Membres devaient par conséquent être pris en main de manière globale et intégrée. Par ailleurs, les orateurs avaient fait apparaître que, si les effets du changement climatique se faisaient sentir dans le monde entier, ils dépendaient néanmoins fortement du contexte, et ne pouvaient donc pas être abordés selon une approche universelle. Les vulnérabilités particulières des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des zones côtières devaient toutes être prises en compte afin de concevoir des solutions sur mesure à des difficultés spécifiques.

59. Les lignes d'action recommandées aux États Membres consistaient à mettre l'accent sur la prévention et la réduction des risques de catastrophe en élaborant des systèmes d'alerte précoce, à collaborer avec les populations vivant dans des zones exposées aux risques et à reconnaître le rôle essentiel joué par les femmes et les jeunes. La coopération régionale, bilatérale et internationale serait également indispensable, qu'il s'agisse de mesures d'urgence à court terme en réponse à des catastrophes ou de solutions à long terme pour les personnes n'étant pas en mesure de retourner dans leur région d'origine. Enfin, si la création du fonds pour les dommages et préjudices convenue lors de la COP27 représentait un grand pas en avant, il serait également important de veiller à ce que des fonds suffisants soient alloués aux mesures d'adaptation. Il fallait faire en sorte que les ressources existantes soient plus souples et plus accessibles, afin qu'une aide immédiate puisse être apportée aux pays qui en avaient besoin.

60. La coopération multilatérale et la collaboration avec des acteurs du secteur privé constituaient un autre aspect important. En effet, de nombreuses entreprises étaient prêtes à s'attaquer aux effets du climat dans les secteurs de l'aide humanitaire et du développement. Les banques de développement multilatérales régionales et mondiales, qui avaient tardé à intégrer les effets du climat dans leurs stratégies, devaient apporter un soutien plus proactif. En collaborant avec ses États Membres et avec d'autres organismes des Nations Unies, l'OIM contribuerait à traduire les avancées obtenues à la COP27 en mesures concrètes visant à répondre aux besoins des populations subissant de plein fouet les effets du changement climatique.

61. Le Conseil a visionné une vidéo sur les effets du changement climatique à Vanuatu.

Rapport du Directeur général

62. Le Directeur général a complété son rapport au Conseil (document C/113/9) par un diaporama.

63. Le Conseil a pris note du document C/113/9.

Débat général⁴

64. Des déclarations ont été faites ou présentées par écrit par les États Membres ci-après, énumérés par ordre alphabétique : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Canada, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Égypte (également au nom du Groupe des États arabes), El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Honduras, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Libye, Malawi, Maroc, Mexique, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria (également au nom du Groupe africain), Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée (également au nom du groupe Asie-Pacifique), République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Samoa, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Türkiye, Ukraine (au nom de 45 États Membres), Uruguay (également au nom du groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

65. L'Observateur permanent de l'Union européenne a fait une déclaration pour le compte des États membres de l'UE.

66. Des déclarations ont été faites par quatre observateurs, à savoir la FAO, l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, l'Ordre souverain de Malte et l'Académie internationale de lutte contre la corruption.

67. Le Conseil a souhaité la bienvenue à la Barbade en tant que nouvel État Membre de l'Organisation.

68. Les États Membres et observateurs ont pris connaissance avec intérêt du rapport du Directeur général, qui soulignait les progrès accomplis et les défis restant à relever face à la dégradation sans précédent des conditions de vie de millions de personnes partout dans le monde. Ils ont salué le rôle moteur joué par l'OIM en tant qu'organisme des Nations Unies chargé des migrations dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ainsi que sa conduite du Réseau des Nations Unies sur les migrations. Ils ont remercié l'OIM d'avoir dirigé les préparatifs ayant mené au succès du premier Forum d'examen des migrations internationales et ont noté que le document final du forum, la Déclaration sur les progrès réalisés, témoignait très clairement de la volonté des États de tirer parti du Pacte mondial sur les migrations pour susciter un véritable changement en matière de gestion des migrations, selon une approche multilatérale fondée sur des règles. De nombreuses représentations ont souligné l'importance de la coopération internationale et du multilatéralisme aux fins d'une gestion efficace des migrations ; toutefois, l'une d'elles a rappelé que le Pacte mondial sur les migrations devait être mis en œuvre dans le respect du principe de souveraineté des États et compte tenu de leur situation nationale respective, ajoutant qu'une assistance technique accrue devait être fournie aux pays en développement à cette fin. Une autre

⁴ Les textes des déclarations, tels qu'ils ont été reçus des Membres et des observateurs, sont accessibles sur le site Web de l'OIM, sous la rubrique du [Conseil](#).

représentation a remercié le Directeur général pour son initiative des pays champions, et a déclaré que son pays espérait devenir l'un de ces pays. Les représentations de plusieurs pays champions ont réaffirmé leur engagement en faveur de migrations sûres et ordonnées. D'autres les ont rejointes pour remercier les États ayant contribué au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration et préconiser la création de nouvelles enceintes de dialogue multilatéral constructif entre les États et les organisations internationales en vue d'élaborer des stratégies communes durables.

69. De nombreux membres du Conseil ont fait allusion au nombre sans précédent de crises nécessitant une coopération étroite entre organisations et institutions. Ils se sont dits préoccupés par l'augmentation brutale du nombre de personnes empruntant des routes dangereuses avec l'aide de passeurs et de trafiquants, notamment la route de la Méditerranée centrale. Ils ont salué l'action menée par l'OIM pour répondre aux besoins des personnes touchées par la guerre en Ukraine – en particulier les personnes déplacées –, pour faciliter l'intégration des réfugiés dans les communautés d'accueil et pour lutter contre la violence fondée sur le genre et la traite des êtres humains dans le contexte de la guerre. Ils ont également salué l'attention suivie portée par l'Organisation au Sahel, une région en proie à des turbulences et trop souvent oubliée, ainsi qu'aux situations de l'Afghanistan et de la République bolivarienne du Venezuela. Une représentation a toutefois fait remarquer que les données sur les migrants devaient être compilées selon une méthode rigoureuse et qu'une distinction devait être opérée entre les migrants économiques et les réfugiés ou les demandeurs d'asile. Il était regrettable que les chiffres de la migration soient parfois gonflés dans le but de lever des fonds ou pour des raisons politiques. Une autre représentation a dit qu'il fallait distinguer la migration régulière de la migration irrégulière, notamment en ce qui concernait les responsabilités des États d'origine, de transit et de destination. Il convenait de trouver, face à la migration irrégulière, des solutions tenant compte des facteurs d'attraction et de répulsion. En outre, il était important d'intervenir dans les pays d'accueil auprès des jeunes nouvellement déplacés en raison d'une crise, afin de faire en sorte que les liens soient préservés et que leurs capacités ne soient pas perdues.

70. Les mesures de réforme budgétaire adoptées en juin 2022, qui étaient le fruit de négociations constructives lors desquelles les préoccupations de tous les États Membres avaient été prises en compte dans le contexte de la crise économique mondiale actuelle et des répercussions de la pandémie de COVID-19, ont été accueillies avec satisfaction. Il était à espérer que la hausse récemment convenue des contributions assignées faciliterait la mise en œuvre de l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement de l'OIM qui était en cours, renforcerait la gestion axée sur les résultats et permettrait l'Organisation d'être mieux à même de faire face aux défis mondiaux, en dépit des déficits de financement subsistants. Certains États Membres ont renouvelé leur engagement à verser des contributions sans affectation spéciale pluriannuelles afin que l'Organisation dispose de ressources prévisibles et souples ; les autres États Membres ont été encouragés à suivre leur exemple. Il a par ailleurs été proposé que l'Administration élargisse ses efforts pour trouver des donateurs non traditionnels. Des représentations ont pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de gouvernance interne, qui était au cœur des efforts visant à améliorer l'efficacité, à gérer les risques et à faire en sorte que l'Organisation reste adaptée à sa mission. Elles ont demandé à être tenues informées de l'impact des réformes et des changements éventuels à mettre en place ou des possibles enseignements à tirer. La deuxième évaluation du MOPAN orienterait l'élaboration du prochain lot de réformes de l'OIM et jouerait un rôle crucial dans la conception de la prochaine vision stratégique.

71. La prévention des atteintes et du harcèlement sexuels constituait une priorité pour de nombreuses représentations, qui proposaient que l'Administration investisse dans des ressources juridiques et humaines afin de traiter les cas signalés. Il importait, à cet égard, de préserver les acquis obtenus par le Bureau de l'Inspecteur général et de donner la priorité au système d'administration interne de la justice lors de l'affectation des fonds. Pour continuer de se développer et de remplir son mandat, l'Organisation avait besoin d'une unité de ressources humaines solide, de processus internes

transparents et d'un système d'administration interne de la justice réactif. Elle devait en outre trouver des moyens d'élargir sa base de ressources, notamment en développant ses relations et ses partenariats avec le secteur privé.

72. Beaucoup d'orateurs, notant que le personnel de l'OIM faisait la force de l'Organisation, ont rendu hommage aux efforts déployés sans relâche par les membres du personnel pour répondre aux besoins des migrants et des personnes déplacées. Beaucoup se sont accordés à dire que les exigences linguistiques actuellement imposées aux fins du recrutement ne favorisaient pas la diversité au sein du personnel, se sont félicités de l'assurance donnée par le Directeur général que ces exigences seraient réexaminées et ont demandé à être tenus informés de tout changement, invitant l'Administration à envisager la levée des exigences dans l'intervalle. La représentation du Groupe des États arabes a renouvelé la demande du Groupe d'ajouter l'arabe au nombre des langues officielles de l'Organisation, de manière à rendre compte de la coopération croissante entre les pays et zones de la région arabe et l'OIM. D'autres représentations ont souligné la nécessité de garantir une représentation géographique équitable et de remédier à la sous-représentation des pays en développement au Siège.

73. L'Administration a été félicitée pour l'organisation du débat de haut niveau sur les corrélations entre le changement climatique, la sécurité alimentaire, la migration et les déplacements, et les États Membres se sont engagés à continuer de collaborer avec l'OIM sur les questions liées au changement climatique, en particulier concernant les systèmes d'alerte précoce visant à éviter les mouvements de population massifs. Les représentations qui n'avaient pas pu participer au débat ont confirmé que la triple crise du changement climatique, de la pollution et de la perte de biodiversité sapait les efforts fournis pour assurer une gestion efficace des migrations et poussait les jeunes à entreprendre de dangereux voyages de migration. Dans des régions comme le Sahel, le changement climatique aggravait une situation déjà désastreuse, accroissant la vulnérabilité, favorisant l'enrôlement dans des groupes radicaux et dégradant la situation sur le plan de la sécurité. Dans des pays comme le Pakistan et la Somalie, les conditions météorologiques extrêmes agissaient comme un facteur multiplicateur de risques, et les efforts déployés pour y faire face devaient comprendre l'aide à l'adaptation et le renforcement de la résilience. Les pays en développement, en particulier ceux qui étaient vulnérables aux effets néfastes du changement climatique, avaient besoin d'aide pour renforcer leur résilience et leur capacité à faire face à ces effets néfastes pour la mobilité humaine. Les petits États insulaires en développement, pour leur part, avaient un territoire plus réduit et étaient donc plus exposés aux risques découlant du changement climatique, ce qui aggravait leur vulnérabilité et compliquait l'accueil de migrants sur leur territoire.

74. Les États Membres se sont félicités des travaux menés par la FAO et des résultats de la COP27, notamment en ce qui concernait les dommages et préjudices, et espéraient que cela renforcerait la résilience des communautés vulnérables au changement climatique, afin que la migration ne soit pas la seule option possible. Le fonds proposé pour les dommages et préjudices était prometteur, mais il fallait faire davantage pour rendre le système financier international plus équitable et mieux tenir compte de l'asymétrie observée de longue date entre les situations des différents pays face au changement climatique. En effet, les effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire et les déplacements humains étaient asymétriques, tout comme l'étaient les avantages tirés de tout temps de l'activité économique qui était à l'origine du changement climatique. La charge financière que représentait la réponse à la crise devait par conséquent être asymétrique elle aussi. Les États Membres ont également appelé à agir sans tarder et à adopter une approche globale pour mieux protéger et promouvoir les droits des groupes vulnérables, y compris les migrants, dans le contexte du changement climatique. Un observateur a plaidé pour que le statut de « réfugié environnemental » devienne une notion juridique reconnue dans le droit international, étant donné que la survie au dérèglement climatique nécessiterait davantage que des indemnités pour les dommages et préjudices subis.

75. La traite et le trafic illicite de migrants ont été soulevés comme motifs de préoccupation par de nombreux participants, qui ont dit que les droits des migrants et de leur famille devaient être au cœur de l'action de l'OIM. Ils ont exprimé leur appui aux activités menées par l'OIM pour prévenir la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, bien qu'un État Membre ait appelé à mettre fin aux politiques en faveur de la migration qui favorisaient de telles pratiques. L'OIM, dans son rôle de coordination, devait promouvoir la coopération multilatérale sur des questions telles que la nécessité de traiter les migrants avec humanité. Tous les migrants, y compris les réfugiés, devaient se voir délivrer des documents d'identité à valeur juridique, pouvoir faire reconnaître leurs diplômes et bénéficier d'un meilleur système de gestion des rapatriements de fonds.

76. Un État Membre a exercé son droit de réponse au sujet de la déclaration d'un groupe d'États Membres lors du débat général. En retour, un autre État Membre, s'exprimant au nom de plusieurs États Membres, a ensuite exercé lui aussi son droit de réponse.

77. Répondant aux observations qui avaient été formulées, le Directeur général a remercié les États Membres d'avoir soutenu les interventions de l'Organisation dans de nombreuses situations, notamment le conflit en Ukraine, les inondations au Pakistan et la situation en Afghanistan. Il s'est également félicité de l'appui reçu pour ce qui concernait le Pacte mondial sur les migrations et les politiques nationales visant à garantir des migrations sûres, ordonnées et régulières.

78. L'OIM collaborait étroitement avec la société civile en Ukraine (où elle comptait 50 partenaires d'exécution), ce qui lui permettait d'affronter les problèmes sur le terrain et de soutenir le pays lors des attaques. Les besoins de base prioritaires qu'elle avait identifiés étaient l'argent, les vêtements, la nourriture et les médicaments. L'arrivée de l'hiver et le bombardement des centrales d'énergie du pays donneraient certainement lieu à une nouvelle vague de réfugiés fuyant vers des pays situés plus à l'ouest ; l'OIM et ses partenaires des Nations Unies avaient commencé à préparer cette éventualité. L'OIM continuerait de coopérer avec le Gouvernement de l'Ukraine et les autorités locales afin de déterminer les besoins en vue du relèvement du pays. L'Organisation envisageait également la reconstruction de l'Ukraine, afin de permettre aux personnes déplacées de retourner dans leur région d'origine.

79. L'OIM était déterminée à poursuivre les activités humanitaires vitales qu'elle menait en Afghanistan. Un appui supplémentaire était nécessaire de la part de la communauté internationale, non seulement pour offrir une assistance mais également pour contribuer à une plus grande stabilité dans les communautés et au rétablissement de l'économie locale.

80. La première réunion ministérielle pour les pays champions du Pacte mondial sur les migrations, tenue en mars 2022 à Rabat (Maroc), avait contribué en bonne partie au succès du Forum d'examen des migrations internationales. Il était clair que la solidarité et les partenariats constituaient des aspects fondamentaux de la coopération multilatérale en matière de migration.

81. Le Directeur général s'est réjoui que certains États Membres aient mentionné l'importance de l'identification juridique. La communauté internationale devait se mobiliser pour aider les pays qui en avaient besoin à moderniser leurs outils d'identification juridique, notamment les registres d'état civil, les cartes d'identité, les passeports et les permis de séjour, qui étaient indispensables pour garantir la stabilité et la sécurité des pays concernés mais également pour promouvoir des voies de migration légales et régulières. L'ouverture de voies de migration régulières était un élément essentiel de la lutte contre la migration irrégulière, le trafic illicite d'êtres humains et la traite des personnes. Pour l'OIM, la situation des migrants était une question de protection humanitaire, et non de politique. L'Organisation se préoccupait à la fois des causes profondes de la migration et du sort des migrants. Elle utilisait des données fournies par les pays d'accueil non dans le but de susciter davantage de dons, mais pour protéger et aider les migrants dans ces pays.

82. Passant à la question de la réforme interne, le Directeur général a déclaré que d'importants progrès avaient été accomplis et qu'il avait bon espoir que les activités relevant de trois des quatre domaines d'action figurant dans le plan de travail sur l'application du Cadre de gouvernance interne soient achevées à la fin de 2022. Cependant, la tâche était loin d'être terminée : les réformes devaient être consolidées et les lacunes identifiées – les réformes budgétaires contribueraient à répondre à ces préoccupations. L'Administration comptait sur la prochaine évaluation du MOPAN ainsi que sur d'autres évaluations externes pour identifier les lacunes et les besoins en vue d'un nouveau paquet de réformes internes dans le cadre du cycle de planification 2024-2028, et pour montrer que les réformes actuellement menées avaient permis à l'OIM d'améliorer ses résultats dans des domaines tels que le contrôle et la responsabilité. Jusque-là, l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement de l'OIM avait été financée non par les mesures de réforme budgétaire mais par des contributions sans affectation spéciale et des prélèvements sur la réserve de RSO de l'Organisation. En l'état actuel des choses, le Directeur général avait bon espoir que l'objectif de 56 millions de dollars É.-U. à la fin de 2023 pour le coût total de la réorganisation serait atteint.

83. L'examen de la politique linguistique de l'Organisation applicable aux membres du personnel était en cours, notamment dans le cadre du Groupe de travail sur les partenariats, la gouvernance et les priorités organisationnelles de l'OIM, par l'intermédiaire duquel l'Administration tiendrait les États Membres informés. Le processus de recrutement faisait aussi l'objet d'une réforme, et l'Administration accordait la priorité aux candidats ressortissants d'États non représentés.

Tables rondes

EMM 2.0 : Le programme de formation phare de l'OIM en matière de gestion des migrations

Orateurs :

Mme Susan V. Ople, Ministre des travailleurs migrants, Philippines (message vidéo)

Mme Stephanie Leung, Directrice de la Division de la politique internationale en matière de migration, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

Mme Nurdan Erpulat Altuntas, Directrice générale des affaires consulaires, Ministère des affaires étrangères, Türkiye

M. Sheuneni Kurasha, Spécialiste parlementaire, Forum parlementaire de la SADC (message vidéo)

Mme Monica Goracci, Directrice du Département de l'appui aux programmes et de la gestion des migrations, OIM

Modératrice :

Mme Ugochi Daniels, Directrice générale adjointe chargée des opérations, OIM

84. La Directrice générale adjointe chargée des opérations, présentant la nouvelle version du programme de formation phare de l'OIM en matière de gestion des migrations, « Éléments essentiels de gestion des migrations » (EMM2.0), a dit que les engagements pris par les États Membres pendant et après le Forum d'examen des migrations internationales avaient montré que le développement des capacités était essentiel pour une gouvernance et une gestion des migrations efficaces et fondées sur les droits, et que l'OIM avait un rôle crucial à jouer pour permettre aux pays de renforcer ces capacités. À cette fin, et conformément aux orientations fournies dans le guide méthodologique sur le développement des capacités de gestion des migrations récemment mis au point par l'Organisation,

le personnel de l'OIM offrait aux gouvernements et autres acteurs de la gestion des migrations une aide globale et systématique au développement des capacités.

85. Le développement des capacités englobait le renforcement des organisations, des personnes travaillant pour elles, et des systèmes ou de l'environnement institutionnel plus large dans lequel elles interagissaient. Il recouvrait diverses compétences techniques et méthodologiques dépassant largement le cadre de la formation. Le programme EMM2.0 proposait donc non seulement des modules de formation, mais aussi des ressources en ligne couvrant un large éventail de sujets liés à la gestion des migrations, abordant à la fois des questions fondamentales telles que la coopération internationale, le droit international de la migration et le cycle d'élaboration des politiques, et des domaines thématiques précis comme la santé dans le contexte migratoire, la migration des jeunes et l'environnement et le changement climatique.

86. Le programme EMM2.0 était adaptable. Il pouvait être utilisé pour remédier à des lacunes spécifiques identifiées dans un système de migration national ou local à l'issue d'un examen fondé sur les indicateurs de gouvernance des migrations, pour appuyer la conception d'approches associant l'ensemble des pouvoirs publics et mobilisant l'ensemble de la société dans le contexte d'un processus d'élaboration des politiques ou, plus largement, pour mettre en œuvre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il pouvait également servir à familiariser les membres du personnel et les groupes cibles concernés avec la migration et la gestion des migrations, à former les fonctionnaires gouvernementaux dans les domaines de la gouvernance des migrations et des structures de gouvernance des migrations, ou à étudier des questions thématiques de façon approfondie. Fondamentalement, le programme EMM2.0 avait vocation à donner des orientations aux fins d'une gestion efficace des migrations tout en laissant aux praticiens la liberté de répondre intelligemment aux défis qui se posaient. D'un bout à l'autre du programme, l'accent était mis sur les réponses concrètes et les solutions profitant à tous.

87. Le programme avait été largement utilisé partout dans le monde. Plus de 700 fonctionnaires gouvernementaux avaient participé à la formation EMM2.0 et plus de 20 pays avaient déjà eu recours à l'outil pour améliorer leur gestion des migrations. Depuis mai 2022, plus de 250 utilisateurs avaient créé un compte et commencé à travailler à l'aide des modules.

88. Mme Goracci, qui a complété sa déclaration par un diaporama, a rappelé que la version originale du programme EMM, lancée en 2004, se composait de trois ouvrages papier volumineux. La nouvelle version numérique comportait un manuel, une bibliothèque et des cours en ligne, tous disponibles sur une plateforme électronique interactive et facile d'utilisation (<https://emm.iom.int/>), qui était régulièrement mise à jour afin de tenir compte des nouvelles tendances. Le manuel EMM2.0 constituait la base du programme. Ses 30 chapitres offraient un aperçu bref mais complet des différents aspects de la gestion des migrations, allant des fondamentaux de la bonne gouvernance et de la bonne gestion des migrations aux principales difficultés rencontrées par les gouvernements en matière d'élaboration des politiques. Le contenu avait été compilé par des spécialistes thématiques de l'OIM, des consultants en recherche externes à l'Organisation, des universitaires et des fonctionnaires gouvernementaux, et les organismes compétents des Nations Unies avaient été invités à apporter leur contribution afin de garantir une synergie d'ensemble avec le système des Nations Unies.

89. La bibliothèque en ligne du programme EMM2.0 était un catalogue de ressources soigneusement sélectionnées de l'OIM, d'autres institutions des Nations Unies, d'instituts de recherche et d'autres entités. Elle comprenait également une version interactive du Glossaire de la migration de l'OIM. La bibliothèque en ligne était ouverte au public et permettait de faire des recherches par domaine thématique, par région, par année de publication, par langue et par type de ressource.

90. Les cours prévus dans le cadre du programme EMM étaient dispensés en présentiel, en ligne ou selon les deux modalités. Les 18 modules de formation en présentiel couvraient divers aspects de la gestion des migrations et comprenaient un guide à l'usage des animateurs, des diapositives de présentation, des documents à distribuer et d'autres ressources. Il était escompté que les participants ayant suivi un cours se sentiraient mieux à même de prendre des mesures visant à améliorer leurs propres politiques en matière de migration. Les objectifs globaux, cependant, étaient d'influer sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires et de promouvoir la coopération et la collaboration intra- et intergouvernementales avec le secteur privé, la société civile et les organisations internationales, entre autres acteurs. Les participants avaient également la possibilité de s'inscrire à des cours en ligne à rythme individuel, qui étaient gratuits et disponibles sur demande.

91. Tous les contenus du programme EMM étaient disponibles en anglais ; certains modules de formation et certains chapitres du manuel étaient également disponibles en arabe, en espagnol, en français, en indonésien et en turc. L'objectif était de les proposer dans toutes les langues, et des efforts de collecte de fonds étaient actuellement déployés à cette fin. Des ressources avaient été reçues du Canada, du Danemark, des États-Unis d'Amérique et de la Suisse, et des fonds avaient été affectés par le Comité d'affectation des ressources pour la migration de l'OIM pour les migrations et par le Fonds de l'OIM pour le développement.

92. Mme Ople a dit que, bien que le Ministère des travailleurs migrants des Philippines n'en était encore qu'à ses débuts – il avait été créé le 27 décembre 2021 –, les Philippines possédaient plus de 40 ans d'expérience de la gouvernance des migrations et restaient déterminées à garantir les droits et le bien-être des 10,5 millions de migrants philippins qui travaillaient hors du pays. En tant que Ministre, elle était résolue à honorer cet engagement à différents niveaux, conformément aux objectifs énoncés dans le Pacte mondial.

93. Les Philippines avaient appuyé le programme EMM depuis sa création, et la Ministre y avait elle-même fréquemment recours. Le programme EMM2.0 s'appuyait sur l'expérience et les connaissances considérables de l'OIM pour fournir aux parties prenantes les outils dont elles avaient besoin pour élaborer des politiques fondées sur des éléments factuels, et proposait des liens vers des publications clés telles que le Rapport *État de la migration dans le monde 2022*, dans lequel elle avait puisé pour en apprendre davantage sur les effets à évolution lente du changement climatique et sur la nature multicausale de la migration climatique. Elle avait également apprécié le cours consacré à la traite des personnes, qui présentait les « 4 P » : prévention de la traite d'êtres humains, protection des victimes, poursuite des auteurs et partenariats.

94. Elle a estimé que l'on pourrait encore améliorer le programme EMM2.0 en fournissant davantage d'informations sur la traite d'êtres humains passant par les plateformes de médias sociaux, qui était un phénomène émergent aux Philippines ; en expliquant plus en détail comment les États Membres pouvaient collaborer selon le principe de la responsabilité partagée en ce qui concernait le recrutement illégal de ressortissants de pays tiers et la traite d'êtres humains ; en ajoutant un chapitre sur les conséquences des pandémies pour les migrants et la gouvernance des migrations ; et en ajoutant un autre chapitre sur la communication en situation de crise migratoire, afin d'éviter la confusion qui avait régné au début de la pandémie de COVID-19.

95. Toutes les parties prenantes avaient désormais un rôle important à jouer qui consistait dans l'étude constante de la migration et l'observation attentive de la mobilité humaine, afin de faire en sorte que la version EMM2.0 du programme reste à jour. Dans un monde en perpétuelle évolution marqué par une menace de récession mondiale, un vieillissement de la population dans de nombreux pays et des conflits de toutes sortes, les parties prenantes devaient compter les unes sur les autres pour mieux comprendre le monde.

96. Mme Leung a dit que son Gouvernement reconnaissait la contribution positive que les migrants apportaient à la société, et avait ainsi pris la décision délibérée d'accueillir chaque année un nombre croissant de résidents permanents arrivant au Canada par des voies régulières et avec l'aide de services d'établissement. L'OIM était un partenaire important dans la fourniture de ces services et en matière de renforcement des capacités, d'aide humanitaire, de mesures de stabilisation et d'activités de développement à plus long terme. Le renforcement des systèmes de migration était un élément fondamental de l'approche suivie par son Gouvernement en matière de renforcement des capacités à l'échelle internationale, car cela donnait aux États et aux parties prenantes les ressources nécessaires pour améliorer la gouvernance des migrations. À cette fin, le Canada avait pris part à l'élaboration du programme EMM2.0, notamment en assurant la présidence des réunions du groupe d'amis y afférent, qui avait contribué à la conception du programme afin de faire en sorte qu'il soit commode d'utilisation et adapté aux États Membres.

97. Mettant en exergue certaines caractéristiques du programme EMM2.0, elle a expliqué que la version mise à jour du programme offrait une vision plus approfondie des questions transversales qui avaient trait à la migration, ce qui permettait aux utilisateurs d'avoir accès à des informations sur un ensemble de thèmes interdépendants, et aux décideurs, aux personnes chargées de l'exécution des programmes et aux autres partenaires d'améliorer leurs connaissances dans le domaine de la migration. Le format numérique du programme permettait de le mettre à jour régulièrement de façon à rendre compte des nouvelles tendances en matière de migration, et les cours pouvaient également être adaptés aux besoins de certains acteurs. La communauté d'utilisateurs fournissait elle-même un précieux soutien, et la Ministre a invité les États Membres à faire part de leur expérience d'utilisation du programme EMM2.0, ou à se demander comment il pourrait les aider à renforcer les capacités au sein de leur système de migration, pour ceux qui n'avaient pas encore participé au programme. Son Gouvernement était résolument favorable à une approche fondée sur l'apprentissage pour renforcer la gestion des migrations, et restait déterminé à promouvoir le programme EMM2.0 au Canada et ailleurs.

98. Mme Altuntas a dit que, compte tenu de la position de la Türkiye en tant que carrefour de migration et pays accueillant le plus grand nombre de réfugiés au monde, son Gouvernement était très attaché à une coopération étroite avec l'OIM et avec d'autres organismes des Nations Unies. Rendre la migration bénéfique pour tous était une tâche difficile mais urgente, et les partenariats et le développement des capacités étaient essentiels à cet égard. Le programme EMM2.0 était un outil complet, instructif et éclairant qui comblait une lacune importante dans la compréhension de la gestion des migrations.

99. Son Gouvernement avait contribué à l'élaboration du programme mais également bénéficié des formations qu'il proposait : le personnel de 120 missions turques dans toute une série de pays avait suivi des modules de formation sur la migration de main-d'œuvre, le contexte migratoire mondial et la traite des personnes grâce à des webinaires et à des cours à rythme individuel. Ces formations avaient été adaptées au contexte à l'aide de données nationales, ce qui avait permis d'établir un lien direct avec la mise en œuvre des politiques nationales visant à gérer la migration irrégulière. Le programme avait également donné l'occasion au personnel de discuter des questions de migration auxquelles il devait faire face dans son travail quotidien. Les retours d'information des participants avaient été extrêmement positifs et le Gouvernement souhaitait organiser d'autres manifestations de ce type à l'avenir.

100. M. Kurasha a expliqué comment le Forum parlementaire de la SADC collaborait avec l'OIM, par l'intermédiaire de son Bureau régional à Pretoria, afin de permettre aux parlementaires d'être mieux à même d'intégrer les questions de gouvernance des migrations dans leurs activités. Il avait récemment participé à une formation régionale dans le cadre du programme EMM2.0 aux côtés d'autres parlementaires de la région. Cette formation interactive avait été adaptée aux besoins des

participants, avait suivi une approche étape par étape du processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques migratoires, et avait abordé divers sujets tels que le droit international de la migration, les droits humains des migrants, la gestion des frontières et le développement durable.

101. À l'issue de la formation, les participants avaient constitué une communauté de pratique pour continuer d'échanger des points de vue. En outre, cette exposition aux questions de gouvernance des migrations avait confirmé que les parlements pouvaient contribuer à des migrations sûres, ordonnées et régulières, en partenariat avec l'OIM, de diverses manières : en renforçant les cadres juridiques en matière de migration, au titre de leur rôle principal de législateur, notamment en révisant la législation existante et en ratifiant les instruments régionaux et internationaux ; en exerçant leur droit de contrôle afin de garantir la responsabilité dans la gestion des migrations, en particulier concernant des questions émergentes telles que l'adaptation au changement climatique ; et en faisant le lien entre les citoyens et les cadres régionaux et internationaux de gestion des migrations, pour faire en sorte que les processus d'élaboration des politiques soient inclusifs.

102. Étant donné que de plus en plus de personnes se déplaçaient par-delà les frontières en Afrique australe, il était indispensable de renforcer la coopération régionale afin de garantir la protection des droits des migrants. Les parlements nationaux et régionaux pouvaient utiliser leur pouvoir de mobilisation pour promouvoir la collaboration entre les États Membres et les acteurs non étatiques afin de faire face aux menaces pour les droits des migrants. L'allocation budgétaire était un autre domaine dans lequel les parlementaires pouvaient avoir de l'influence ; les parlements nationaux qui avaient organisé une formation dans le cadre du programme EMM2.0 à l'intention de certains comités avaient constaté que les participants étaient devenus, par la suite, plus favorables aux politiques en faveur de la migration, y compris pour ce qui était de l'allocation de budgets.

103. Le programme EMM2.0 pouvait être mis davantage à profit pour faire en sorte que les parlements soient mieux à même de favoriser une bonne gouvernance des migrations. Il était particulièrement important de continuer à former les comités et le personnel concernés des parlements nationaux afin d'assurer la continuité de la mémoire institutionnelle. La formation de formateurs était également une stratégie importante à cet égard. En outre, des efforts délibérés devaient être faits pour que les parlements prennent part aux processus de gouvernance des migrations, y compris à la mise en œuvre et au suivi des politiques migratoires. Le Forum parlementaire de la SADC et les parlements nationaux étaient déterminés, à la faveur d'une collaboration soutenue et d'activités de sensibilisation, à faire en sorte qu'une approche cohérente, fondée sur les droits et tenant compte des questions de genre soit adoptée pour renforcer la gouvernance des migrations dans toute la région. Ils continueraient de collaborer avec l'OIM à cette fin.

104. La représentation d'un gouvernement donateur qui avait versé des fonds destinés aux phases de test du programme EMM2.0 et à la traduction de certaines parties en français a félicité l'équipe EMM pour le travail accompli. Le programme était un outil de gestion des migrations de premier ordre dont la portée dépassait la seule création de compétences et de connaissances propres à rassembler les personnes, comme cela avait été constaté lors des séances de formation pilotes en présentiel organisées, entre autres, en Éthiopie et en Somalie. La représentation a invité les États Membres à tester les modules de manière à se familiariser avec le fonctionnement du programme, et à envisager de contribuer à sa traduction dans d'autres langues, afin de toucher davantage de fonctionnaires chargés des questions de migration.

105. Une autre représentation a souligné l'importance de donner une plus grande visibilité au programme EMM2.0. À l'heure où les États Membres s'employaient à mettre en œuvre le Pacte mondial sur les migrations, il leur serait utile de s'appuyer sur de tels outils, qui faciliteraient la prise de décisions. Elle s'est félicitée de ce que les contenus thématiques renforçaient les objectifs du Pacte mondial sur les migrations, comme cela avait été suggéré par le groupe d'amis du

programme EMM2.0. Il importait tout particulièrement que les États Membres d'Amérique latine et des Caraïbes participent activement au programme, compte tenu de l'ampleur des flux migratoires et des avantages que pourrait apporter le programme dans cette région, et les efforts devaient se poursuivre pour traduire l'ensemble des composantes du programme EMM2.0 en espagnol également.

106. La Directrice générale adjointe chargée des opérations a remercié le groupe d'amis ainsi que tous les gouvernements qui avaient soutenu le programme EMM 2.0 pour leur engagement soutenu.

Témoignages de migrants

Orateurs :

M. Henry Kwabena Kokofu, Envoyé spécial pour la Présidence du Forum de la vulnérabilité climatique, Ghana

Mme Vania Alexandra Llerena Velásquez, Responsable régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Migration Youth and Children Platform

Mme Elizabeth Mullings-Smith, Représentante chargée des questions de développement, Global Jamaica Diaspora Council

Mme Krystel Sil Sikana, Initiative pour les jeunes de la diaspora, Union africaine

Modérateur :

M. Manuel Marques Pereira, Chef de la Division Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe, OIM

107. Le modérateur a dit que, dans le cadre de ses activités menées au titre de la Stratégie institutionnelle relative à la migration, au changement climatique et à l'environnement 2021-2030, l'OIM s'efforçait de promouvoir, dans la mesure du possible, une approche inclusive qui renforce la participation des migrants et donne une voix aux migrants touchés par le changement climatique, la dégradation de l'environnement ou les catastrophes dans diverses enceintes de discussion et de coordination des politiques. Des moyens d'action devaient être donnés aux groupes les plus vulnérables – les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les personnes ayant des identités de genre diverses – en vue de l'élaboration de politiques efficaces en matière d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques.

108. L'OIM était fermement convaincue que les diasporas pouvaient contribuer à relever les défis actuels et futurs en matière de développement durable qui nécessitaient une approche associant l'ensemble de la société. Les diasporas disposaient de compétences, de connaissances et de technologies qui pouvaient être utiles pour répondre aux crises climatiques. Les fonds qu'elles rapatriaient représentaient également des investissements directs dans le transfert de compétences vers leurs pays d'origine.

109. La table ronde consacrée aux témoignages de migrants avait été organisée pour montrer l'importance d'une action climatique efficace et inclusive ; elle serait aussi l'occasion d'aborder les différents moyens par lesquels les migrants pouvaient faire entendre leur voix et participer aux processus décisionnels.

110. M. Kokofu a présenté Migrants4Climate, une initiative pilotée par le Forum de la vulnérabilité climatique qui appelait à offrir un plus grand soutien aux migrants climatiques et aux personnes déplacées en raison du changement climatique, mettait à profit les contributions apportées par les communautés de migrants à l'action climatique afin de soutenir tous les membres du Forum, et s'efforçait de porter la voix et l'action des migrants par-delà des frontières.

111. L'initiative avait pour principaux objectifs de parvenir à ce que l'accent ne soit plus placé sur la vulnérabilité au climat mais sur la résilience et, à terme, sur la prospérité, en faisant des migrants des acteurs dynamiques et actifs de solutions climatiques inclusives ; de mobiliser davantage de solidarité et de soutien, notamment au moyen de partenariats avec le secteur privé, pour les communautés les plus vulnérables au changement climatique et aux déplacements et à la migration induits par le climat, en accordant une attention particulière à la migration dans le contexte des effets à évolution lente du changement climatique tels que la chaleur extrême, la désertification, l'élévation du niveau de la mer, la perte de biodiversité et d'écosystèmes, et l'acidification des océans ; de contribuer à la mise en œuvre pleine et effective du Pacte mondial sur les migrations dans tous les domaines liés au changement climatique, à la résilience, aux catastrophes et à la dégradation de l'environnement ; et de reconnaître le rôle des migrants dans le développement durable, conformément aux aspirations formulées dans les objectifs de développement durable, le préambule de l'Accord de Paris, les travaux du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection des droits humains dans le contexte des changements climatiques et les travaux du Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les solutions aux déplacements internes.

112. L'initiative comprenait également le Migrants4Climate Award, qui venait récompenser des initiatives innovantes de migrants ou de la diaspora dans des domaines tels que l'énergie propre, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la remise en état des terres, le renforcement des capacités d'adaptation, l'agroécologie, les solutions océaniques et maritimes et la préservation des écosystèmes. Le premier cycle du processus de sélection pour le prix devait se conclure au moment de la COP28.

113. Mme Llerena Velásquez, qui a complété sa déclaration par un diaporama, a indiqué que la Migration Youth and Children Platform était le plus grand groupe mondial de parties prenantes autoorganisé et dirigé par des jeunes destiné à associer les jeunes et les enfants aux processus de gouvernance des migrations. La plateforme avait collaboré étroitement avec l'OIM dans d'importantes enceintes de sensibilisation telles que le Forum mondial sur la migration et le développement et le Forum d'examen des migrations internationales, et était déterminée à inclure et ancrer la voix des jeunes dans toute sa diversité à l'OIM.

114. Son histoire personnelle n'était pas un cas de migration par choix, mais plutôt de déplacement. En grandissant dans les hautes terres andines du Pérou, elle avait connu de nombreuses difficultés telles que l'accès limité à l'éducation et l'absence d'installations sanitaires, de services de santé et d'électricité, en raison d'une discrimination profondément ancrée à l'égard des peuples autochtones. Dans ce qui avait constitué une forme de déplacement interne, sa famille était partie en quête de possibilités meilleures à la capitale, Lima, où, au lieu de trouver des infrastructures et des installations durables, elle avait été confrontée à un niveau élevé de pollution, à de grandes industries polluant les rivières, et à la déforestation. Cette expérience lui avait fait voir la nécessité d'investir dans des villes plus vivables et durables, construites en accord avec la conception autochtone de « prospérité », et en partenariat avec les gouvernements, les décideurs, les organismes internationaux et les dirigeants locaux qui comprenaient mieux que quiconque les difficultés auxquelles leurs communautés devaient faire face. Après la Seconde Guerre mondiale, par exemple, les villes européennes avaient su renaître de leurs cendres pour devenir des communautés et des économies florissantes. Pourquoi les communautés autochtones des villes d'Amérique latine ne pourraient-elles pas connaître un avenir semblable ? Le Pérou était l'un des lieux les plus verts de la planète, riche de

terres fertiles et de populations désireuses d'améliorer leurs conditions de vie. Il fallait simplement penser d'une manière décentralisée et faire du bien-être de chaque membre de la société une priorité.

115. De nombreux Péruviens prenaient part à des innovations durables qui n'étaient pas remarquées en raison d'obstacles à la communication. La plupart des possibilités offertes aux jeunes sur le plan international l'étaient en anglais, mais peu de mesures étaient prises pour leur enseigner une langue étrangère ou pour dispenser un enseignement dans une des nombreuses langues autochtones du pays. Les pays où les élèves apprenaient deux langues à l'école avaient des économies prospères.

116. L'oratrice a appelé les organisations internationales présentes au Conseil à s'adresser aux enfants péruviens autochtones dans leur langue maternelle, afin de mieux comprendre leurs difficultés ; à garantir aux peuples autochtones une éducation de qualité et des lieux de travail respectueux de la dignité humaine ; et à collaborer avec le Gouvernement du Pérou pour que les produits des agriculteurs autochtones soient directement mis sur le marché et vendus à un prix équitable qui leur garantisse un revenu décent. Elle a également appelé tous les pays connaissant des situations similaires à collaborer activement avec leurs populations autochtones.

117. Le Conseil devait écouter la voix des jeunes dans toute sa diversité, car c'étaient les jeunes qui recevraient notre planète en héritage. En coopérant et en s'aidant des compétences et des idées les uns des autres, il était possible de créer un avenir meilleur pour tous. À la COP27, par exemple, elle avait vu comment d'autres jeunes se saisissaient des réalités différentes qui étaient les leurs et trouvaient des solutions durables aux défis locaux.

118. Mme Mullings-Smith a dit que la Jamaïque, comme d'autres États des Caraïbes, subissait les conséquences directes du changement climatique, ce qui compromettait la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique et nuisait aux secteurs de l'agriculture et du tourisme. Par le passé, le principal lien entre le pays et les communautés de sa diaspora reposait sur les rapatriements de fonds qu'elles envoyaient, notamment en réponse à des situations d'urgence. Toutefois, le vaste réseau de la diaspora jamaïcaine dans le monde représentait aussi un précieux capital intellectuel qui pourrait contribuer à promouvoir la croissance et le développement du pays. Le Global Jamaica Diaspora Council avait été créé dans le cadre des efforts visant à mettre à profit ce capital. Il se composait de représentants élus issus des plus grands groupes de la diaspora établis au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis d'Amérique, ainsi que de représentants sectoriels chargés des domaines thématiques clés. En sa qualité de représentante, elle assurait un lien entre son pays d'origine, la Jamaïque, et son pays d'accueil, le Royaume-Uni, afin de promouvoir la croissance et le développement de la Jamaïque et de défendre les communautés qui étaient souvent exclues des discussions.

119. Décivant les effets du changement climatique sur les petits États insulaires en développement, elle a souligné l'importance d'adopter une approche globale de l'élaboration des politiques en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Par exemple, la question de la sécurité hydrique ne pouvait être abordée sans prendre en considération la sécurité alimentaire ou énergétique, et inversement. Le Global Jamaica Diaspora Council s'efforçait de défendre cette approche globale dans le but de renforcer la cohérence des politiques et d'améliorer le sort des communautés sur le terrain. Le changement climatique n'était pas une menace pour l'avenir mais un phénomène dont les effets se faisaient déjà sentir. À cet égard, les discussions récentes tenues à la COP27 sur les dommages et les préjudices seraient essentielles pour la croissance et le développement du pays.

120. Mme Sil Sikana a dit que son parcours, en tant que Camerounaise vivant en Belgique et travaillant dans toute l'Afrique, lui avait permis de comprendre les effets très différents qu'avait le changement climatique sur différentes communautés. Au Sénégal, l'élévation du niveau de la mer

détruisait de nombreuses habitations dans les régions côtières, et l'épuisement des stocks de poissons menaçait les moyens de subsistance de nombreuses personnes dans le secteur de la pêche. Beaucoup avaient été contraints de déménager, mais elle avait rencontré une femme qui était restée, en dépit des terribles inondations, parce qu'elle n'avait tout simplement pas d'autre choix. Certains de ceux qui étaient partis avaient tenté en vain de gagner l'Europe par bateau ; certains avaient péri en mer, d'autres avaient été renvoyés au Sénégal. Pourtant, malgré les risques, beaucoup tenteraient encore le voyage, voulant à tout prix offrir un avenir meilleur à leur famille. Ces histoires montraient à quel point le changement climatique et l'économie étaient étroitement liés. Pour les migrants qui réussissaient à gagner l'Europe, au demeurant, la situation ne s'améliorait pas nécessairement. À Bruxelles, de nombreux migrants n'avaient pas accès à une protection des pouvoirs publics et dormaient dans la rue, tandis que d'autres se retrouvaient bloqués en tentant de poursuivre leur voyage vers un pays où ils avaient des liens familiaux. Leur situation était aggravée par la diabolisation croissante des migrants en Europe.

121. L'expérience vécue par les personnes faisant partie de communautés africaines établies de plus longue date en Belgique était encore différente. Les personnes d'ascendance africaine vivant en Belgique étaient touchées par le changement climatique par le truchement d'un racisme environnemental, puisque les communautés de migrants et leurs descendants étaient plus susceptibles de vivre dans des zones exposées à des niveaux de pollution plus élevés, dus par exemple à la présence d'incinérateurs. Ces personnes étaient également moins susceptibles de bénéficier de dispositifs de protection contre les inondations ou d'avoir accès à des espaces verts, et avaient souvent des revenus moindres, ce qui avait une incidence sur leur capacité à maintenir leur logement à une température agréable. Ces communautés étaient souvent oubliées lors de l'élaboration des politiques. En effet, une attention insuffisante était accordée à la façon dont les membres des communautés racisées étaient touchés par le changement climatique, ainsi qu'à leur capacité à participer aux enceintes de décision habituellement dominées par des personnes blanches.

122. Les jeunes de la diaspora africaine s'efforçaient de sensibiliser l'opinion à ces questions, mais ils avaient besoin de soutien pour faire entendre leur voix. L'Initiative pour les jeunes de la diaspora de l'Union africaine s'efforçait, en étroite collaboration avec la Mission permanente de l'Union africaine auprès de l'Union européenne, de faire contribuer la diaspora à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, tandis que d'autres organisations de jeunes de la diaspora intervenant à l'échelle locale axaient leurs efforts sur des questions telles que la relation entre justice climatique et justice raciale, et l'autonomisation des communautés afin qu'elles puissent prendre part aux processus décisionnels. Il était impératif de changer le discours sur les migrants : ceux-ci possédaient des compétences et pouvaient apporter une contribution positive à la société s'ils bénéficiaient des conditions et du soutien voulus. Il importait également de rappeler que les décisions prises en Europe avaient des répercussions directes et indirectes sur les populations en Afrique, ainsi que sur les communautés de migrants et les communautés racisées au sein du continent européen.

123. En réponse aux observations des participants, Mme Llerena Velásquez a dit que même si les communautés autochtones avaient beaucoup de solutions créatives pour faire face aux difficultés auxquelles elles étaient confrontées, elles manquaient souvent de ressources pour les mettre en pratique. Les gouvernements et les organisations internationales devaient par conséquent soutenir ces communautés, notamment en les aidant à surmonter les barrières linguistiques afin de faciliter la communication. La sensibilisation à la situation des communautés autochtones était une première étape importante en vue de l'amélioration de cette situation, et elle espérait elle aussi retourner un jour dans sa communauté afin de partager les enseignements tirés de ses études à l'étranger.

124. Répondant à une question de l'assistance, Mme Mullings-Smith a déclaré que le potentiel des personnes vivant à l'étranger pouvait être mis à profit par les pays d'accueil grâce à la création de liens avec les groupes de la diaspora, qui jouaient un rôle de passerelle avec les pays d'origine. Par

exemple, lorsque des ouragans se produisaient dans les Caraïbes, les membres de la diaspora pouvaient contextualiser l'expérience vécue par les personnes touchées, tout en leur apportant un soutien concret grâce à leurs compétences spécialisées dans des domaines tels que l'ingénierie. Les interactions insuffisantes entre les pays d'accueil et les diasporas pouvaient être palliées par des organismes représentatifs tels que le Global Jamaica Diaspora Council, qui jouait un rôle de point focal à la fois pour les membres de la diaspora et pour les organismes gouvernementaux. Au Royaume-Uni, par exemple, elle avait collaboré avec le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement pour répondre à des situations de crise liées à des événements climatiques. Elle souhaitait voir davantage d'interactions et une coopération plus étroite entre les pays d'accueil et leurs communautés de la diaspora, car cela permettrait d'obtenir des changements positifs dans les pays d'accueil et d'origine.

125. Le modérateur a conclu en remerciant les participants pour leurs exposés, qui avaient illustré les nombreuses façons dont le changement climatique se répercutait sur les personnes et les communautés, et avaient offert des exemples des possibilités d'adaptation qu'offrait la mobilité humaine lorsque des voies appropriées étaient disponibles et que le potentiel de toutes les parties prenantes, y compris les diasporas, était mis à profit. À cet égard, l'OIM, en tant qu'organisation soucieuse de l'inclusion et de la diversité, continuerait de nouer des partenariats solides afin de contribuer à la lutte contre les pires effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

Clôture de la session

126. En l'absence d'autres questions, le Président a déclaré close la 113^e session du Conseil le vendredi 2 décembre 2022 à 16 h 50.